

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 0

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit mars, à 09h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laëtitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, M. Derrick CAMPBELL, Mme Céline SANCHEZ, Mme Marie-Isabelle SALAS, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M.

Boris HUG.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Carole NICLES, M. Richard GRAU, Mme Christèle BOUTRY.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Lisette CHAUBET.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-008**

Domaine : 5.1 - Élection exécutif

OBJET : Commune de Quillan : désignation du nombre de postes d'adjoints au Maire et d'un poste de Maire Délégué.

M. Le Président expose que:

Vu le Code général des collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1 et L.2122.2,

Vu le Code général des collectivités Territoriales notamment son article L.2113-15,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal de la commune de Quillan est composé de 27 conseillers municipaux qu'en conséquence le nombre d'adjoints ne peut dépasser 8 adjoints.

M. Le Président propose de fixer au nombre de 6, le nombre d'adjoint au Maire,

Pour la représentation de la commune déléguée de Brenac, Le CGCT prévoit d'instaurer un poste de Maire Délégué. Celui-ci n'est pas inclus dans le nombre des Adjoints au Maire,

M. L.e Président demande d'en délibérer.

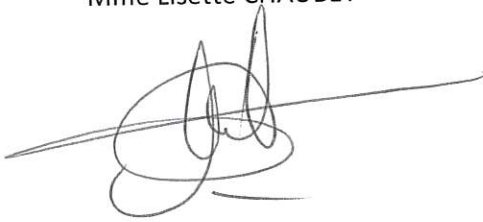
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Mme Lisette CHAUBET



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Stéphane PEILLE



2026-008

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-08T13-49-01.00 (MI268900852)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260408-2026-008-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMUNE DE QUILLAN: Désignation du nombre de postes
d'adjoints au Maire et d'un poste de maire délégué

Date de décision : Apr 8, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif
5.1.1. démocratie locale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : MA-DEL-2026-008.PDF

Préparé Date 08/04/26 à 13:49
Transmis Date 08/04/26 à 13:49
Accusé de réception Date 08/04/26 à 14:03

Par JORDAN Edouard
Par JORDAN Edouard